



Le sous-préfet de l'arrondissement d'Alou (Sud-Ouest), Sylvain Ngatchou Nzouami, a signé un arrêté, instituant le contrôle systématique des cercueils en circulation.

Cette mesure de l'autorité administrative, apprend-on, vise à renforcer la vigilance et face à l'insécurité ambiante dans cette localité.

Les forces de défense et de sécurité, vont désormais contrôler la circulation des cercueils, parfois utilisés par des séparatistes pour y dissimuler des armes et munitions.

Une mesure qui intervient après celle prise il y a quelques jours. Le sous-préfet Sylvain Ngatchou Nzouami a interdit la circulation des véhicules lourds dans l'arrondissement d'Alou depuis le 2 septembre dernier.

Tout contrevenant à cette mesure s'expose à la saisie de son engin. Le chef de terre a par la même occasion imposé un couvre-feu sur la circulation des motos. Ces engins à deux roues sont interdits de circulation de 18 h à 5 h.